

COMMUNIQUE DES PARTIES PRENANTES AU PROTOCOLE D'ACCORD DU 19 AVRIL 2018

Ce mercredi 9 février 2022, le gouvernement et les parties prenantes au Protocole d'Accord relatif au secteur de l'éducation, conclu le 19 avril 2018, se sont rencontrés afin d'examiner la réponse du gouvernement suite aux travaux du comité d'évaluation et de suivi du protocole d'accord.

A cette occasion, le gouvernement a pris acte des constats et des conclusions formulés par le comité de suivi et d'évaluation en ce qui concerne, entre autres, les progrès et avancées enregistrés dans la mise en œuvre du protocole d'accord, les défis et enjeux persistants dans ce secteur fondamental de la vie nationale.

Le gouvernement, après avoir analysé minutieusement le rapport du comité d'évaluation et de suivi, a proposé l'adoption d'un mémorandum d'entente, indiquant clairement les mesures et les actions qui seront poursuivies pour répondre aux besoins prioritaires du système éducatif.

Concernant particulièrement la gratification exceptionnelle, le gouvernement a annoncé sa volonté d'allouer un crédit exceptionnel d'un montant de 5 milliards de francs CFA qui couvrira la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Une part importante de ce crédit bénéficiera aux enseignants fonctionnaires sous forme d'allocation annuelle non indexable sur la période visée : le reste du crédit permettra d'accorder une aide aux enseignants volontaires des établissements scolaires publics selon des critères à définir par le gouvernement et à améliorer la subvention de l'Etat à l'enseignement confessionnel.



Par ailleurs, ce crédit exceptionnel s'ajoute à d'autres mesures que le gouvernement s'engage à poursuivre en faveur du secteur de l'éducation, notamment le recrutement d'environ 3000 enseignants et de 250 élèves enseignants des filières scientifiques au cours de l'année 2022, la construction de salles de classe dont 5000 pour 2022.

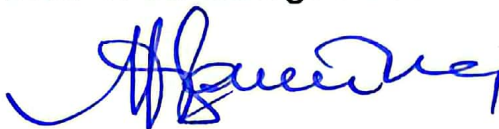
D'autres mesures seront également prises pour améliorer la formation des enseignants et intensifier la réforme du système éducatif.

Les parties prenantes se retrouveront dans les prochains jours pour valider et adopter le mémorandum d'entente qui ne substitue pas au Protocole d'Accord.

Fait à Lomé, le 09 février 2022

Pour le Gouvernement

Le ministre de la fonction publique,
du travail et du dialogue social



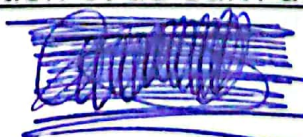
Gilbert BAWARA

Pour les fédérations des syndicats d'enseignants



Baloua K. MASSAGA

Pour le comité d'évaluation et de suivi du protocole d'accord



Révérend Père Pierre Chanel AFFOIGNON